



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 29 OCTOBRE 2018

~~~~~

Date de convocation : 23 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf octobre à dix huit heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, sauf Monsieur Patrick BLANCHET, absent excusé.

Mr Paul RENOUD GRAPPIN a été nommé secrétaire de séance.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

En préambule, le Maire propose aux élus l'ajout de quatre points à l'ordre du jour :

- RGPD, adhésion à la prestation du CDG26
- transfert de compétence GEMAPI
- étude géologique entrée Nord.
- Dénomination de la future place du lotissement Saint Jean.

Avis favorable à l'unanimité.

### **1) Compte-rendu du conseil du 10 septembre 2018**

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### **2) Saisine du Comité Médical Départemental pour octroi de congé de longue maladie d'un agent titulaire**

Le maire informe les élus qu'un agent titulaire a saisi le Comité médical via son employeur, donc la mairie, pour demander à ce que sa situation administrative (actuellement en position de congé de maladie ordinaire) soit revue et modifiée en tant que congé de longue maladie. Le Comité Médical a émis un avis favorable en sa séance du 4 octobre 2018, au vu du dossier médical transmis par le médecin traitant. La municipalité doit entériner ou pas cet avis.

Validé à l'unanimité. Cette décision sera entérinée par délibération et transmise à l'agent et à la compagnie d'assurance de la commune.

### 3) **RIFSEEP**

Depuis 2014, l'Etat ayant voté une mise en œuvre d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents travaillant dans la fonction publique territoriale, à l'instar de la fonction publique d'Etat, la commune doit fixer par délibération dans les limites prévues par les textes les conditions d'attribution et les plafonds applicables pour chaque agent concerné.

Le maire informe les élus que ce nouveau régime indemnitaire est dissocié en deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ( IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Elle est versée mensuellement.
- Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) dont le versement, annuel, est facultatif et lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Après lecture des éléments obligatoires des décrets et circulaires transmis par l'Etat, de la proposition d'application de ce nouveau régime indemnitaire auprès des agents, le maire sollicite l'avis des élus, pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Validée à l'unanimité par les élus.

### 4) **Extinction nocturne de l'éclairage publique**

La population a été sollicitée par le biais du bulletin municipal pour émettre un avis sur l'extinction nocturne éventuelle de l'éclairage public. Cette décision permettrait d'économiser environ 3 000 € annuellement, et de réaliser un geste citoyen pour la planète.

12 réponses ont été reçues en mairie, majoritairement favorables (10).

Après concertation, les élus décident d'entériner le projet d'extinction de l'éclairage, de confier au SDED la mise en place des coupures.

Après réflexion, et au vu des commentaires des habitants, les élus décident de faire un essai d'extinction sur la plage 23h30-6 h. Celle-ci est modifiable, tant sur la plage horaire, que sur une déprogrammation en cas de festivité ou manifestation dans le village.

Accord à l'unanimité.

### 5) **Maîtrise d'œuvre- Travaux d'aménagement quartier Saint Jean**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la zone constructible du quartier Saint Jean, la commune souhaite engager la phase opérationnelle et réaliser des travaux de viabilisation et réseaux. Pour cela la commune envisage de confier une mission d'étude et maîtrise d'œuvre au bureau d'études BEAUR, facturée 15 900 € HT.

Avis favorable à l'unanimité.

## **6) Adhésion au service RGPD du Centre de Gestion Publique de la Drôme, et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)**

RGPD = Règlement Général sur la Protection des Données. C'est le nouveau cadre européen concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel.

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » proposée par le CDG26 par le biais d'une convention, incluant une mission d'expertise et d'assistance à la mise en place du règlement dans les services communaux. Le conseil doit en outre désigner un(e) délégué(e) à la protection des données.

Accord à l'unanimité sur l'adhésion au service proposé par le CDG et sur la désignation de Marie-Anne LAPORTE comme déléguée à la protection des données.

## **7) Etude géologique Entrée Nord**

Pour préparer le projet de travaux de l'entrée Nord du village, une étude géologique est nécessaire. Un appel d'offres a été lancé et 3 entreprises ont soumis des propositions :

- FONDASOL 9 620 € HT
- SIC INFRA 6 789 € HT
- EGSOL 9 561 € HT

Après concertation des élus, l'entreprise la moins-disante SIC INFRA est retenue. Ce choix est validé à l'unanimité.

## **8) Transfert de Compétence GEMAPI**

GEMAPI = Gestion des milieux Aquatiques et Protection des Inondations

Considérant l'intérêt d'une gestion intégrée au niveau des bassins versants de la ressource en eau des rivières, des milieux aquatiques et de la prévention des risques d'inondation, la Loi impose à la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) d'exercer la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Le conseil communautaire a voté cette disposition, il appartient maintenant aux communes de valider cette prise de compétence.

Après concertation, les élus valident à l'unanimité le transfert des compétences et missions GEMAPI à la CCBDP.

## **9) DICRIM**

Considérant qu'il est important d'informer la population sur les risques existants tels inondation, sismicité, incendie, transports dangereux...et les moyens de s'en protéger, par voie d'affichage et par une mise à disposition pour une libre consultation, un dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) a été créé.

La municipalité, après avoir pris connaissance de ce dossier le valide, à l'unanimité.

## **10) Lotissement "Sarments de Saint Jean" au quartier Saint Jean**

Afin de favoriser l'intégration au village de ce nouveau quartier, le Maire propose de ne pas retenir l'appellation lotissement ou résidence mais de baptiser cet espace "Place des Sarments de Saint Jean".

Après concertation les élus choisissent à l'unanimité la dénomination « Place des sarments de Saint Jean ».

## **11) Points sur les budgets 2018**

Le budget de la commune ne présente pas d'anomalie et les dépenses continuent d'être maîtrisées. Il devrait dégager une capacité d'autofinancement dans la lignée de ces dernières années.

Le budget eau et assainissement ne suscite pas d'inquiétude, même si les recettes ont été légèrement inférieures aux prévisions budgétaires.

En investissement, les travaux de VRD au quartier Saint Jean ont été sous évalués, mais des économies sont envisagées sur le projet d'aménagement de l'entrée Nord et d'autres petites opérations. Une redistribution des dépenses d'investissement par projet sera à effectuer lors de la préparation du budget 2019 mais l'enveloppe globale devrait peu varier.

## **12) Chapelle Sainte Perpétue**

Après la rénovation des peintures et la réfection de la toiture, la commune pourrait envisager de poursuivre les aménagements. La réfection de l'enduit extérieur permettrait de mieux protéger le bâtiment de l'humidité. Il serait souhaitable aussi d'améliorer la visibilité des peintures en les éclairant et de permettre de les contempler tout en évitant les dégradations en installant un sas vitré à l'entrée.

Avant toute prise de décision il convient de connaître le coût précis de ces actions. Des devis ont été demandés. Un bilan sera fait au prochain conseil.

## **13) Amélioration de l'éclairage du Temple.**

Des travaux d'éclairage complémentaires seraient nécessaires pour augmenter un peu la visibilité, notamment sur la partie rez -de chaussée du bâtiment. Des devis sont en cours de réalisation et seront présentés au prochain conseil.

## **14) Recalibrage de la Route Départementale 538 à Venterol**

Madame la Sous-Préfète a informé le maire que l'enquête publique relative au projet de recalibrage de la route va être lancée par la préfecture dans les prochaines semaines. Elle a pour objet principal de préparer les expropriations indispensables.

L'enquête aura lieu dans les locaux de la mairie. Une large communication sera lancée quand les dates seront connues.

Par ailleurs, le Département de la Drôme affiche toujours sa volonté de réaliser cette opération dans les toutes prochaines années.

## **15) Divers**

### **- Projet de logements à Saint Jean :**

Toujours aucune précision sur la date de réalisation des logements locatifs par DAH malgré les relances de Mr le Maire.

Habitat Dauphinois annonce la livraison des maisons en accession à la propriété pour début 2020.

### **- Restructuration/extension du Foyer GOUNOD par DAH**

Les travaux devraient débuter au mois de novembre pour une durée de 3 ans.

- **Panneaux d'affichage :** projet d'installer un panneau d'affichage à chaque entrée du village, destiné à l'affichage associatif, pour mieux informer la population.
- **Foyer Gounod :** les résidents va participer aux jeux handisports 2019 qui auront lieu à Paris.
- **Cantine :** achat de deux nouveaux meubles métalliques pour remplacer deux meubles en bois, matière désormais interdite dans les cuisines.
- **11 Novembre 2018 :** un éclat particulier sera donné à cette cérémonie du centenaire, en présence en principe des enfants de l'école et de résidents du Foyer Gounod.  
La cérémonie aura lieu face au monument aux morts, juste après l'arrêt des cloches qui, comme dans la France entière, sonneront jusqu'à 11h11.  
Une exposition sera également proposée au Temple pendant trois jours, organisée par André Peloux, président de l'APAVEN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 45.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 10 décembre 2018 à 18h30.**